

N°55/2020

Arrêté de la Présidente

Du 4 juin 2020

SOMMAIRE

Arrêté de la Présidente du Conseil régional

- Arrêté de la Présidente du 4 juin 2020 portant modification à la constitution du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Région des Pays de la Loire.

Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées
Service des assemblées
Dossier suivi par : Catherine PERROT
Tél : 02.28.20.55.24 - Fax : 02.28.20.50.51

Nantes, le 4 juin 2020

AVIS DE MISE A DISPOSITION

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU CONSEIL REGIONAL

Est paru :

- L'arrêté de la Présidente du 4 juin 2020 portant modification à la constitution du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Région des Pays de la Loire.

Ce document, recueil des actes administratifs du Conseil régional, n°55/2020, est mis à disposition du public sur le site internet de la Région des Pays de la Loire.

Bon pour affichage
Le : 5 juin 2020

Pour la Présidente du Conseil régional et par
délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques et des
Assemblées,



Carine BOULAY



**ARRETE PORTANT MODIFICATION
A LA CONSTITUTION
DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE
ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE**

La Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques des Collectivités Territoriales et de leurs Etablissements Publics ;
- VU** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'Hygiène et à la Sécurité du Travail ainsi qu'à la Médecine Professionnelle et Préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** les délibérations du Conseil Régional des Pays de la Loire en date des 21-22 juin 2018 définissant la constitution des instances paritaires dans les services de la Région des Pays de la Loire ;
- VU** l'arrêté du 19 novembre 2018 relatif à la constitution des instances paritaires ;
- VU** la proclamation des résultats de l'élection au Comité Technique en date du 6 décembre 2018 et la désignation des membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en date du 20 décembre 2018 ;
- CONSIDERANT** le départ de la collectivité de Madame Isabelle COCAUD et le changement d'affection de Monsieur Philippe PETIT, représentants suppléants de l'administration ;
- CONSIDERANT** la démission de Monsieur Stéphane LEBLANC, représentant suppléant du personnel.

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail est composé de 10 représentants de la collectivité et de 10 représentants du personnel.

ARTICLE 2 : Sont désignés comme représentants de la collectivité au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, en qualité de :

Titulaires : Les Conseillers Régionaux :

- Monsieur Laurent DEJOIE, Vice-Président du Conseil régional
- Madame Barbara NOURRY, Vice-Présidente du Conseil régional
- Monsieur François PINTE, Conseiller régional
- Madame Vanessa CHARBONNEAU, Vice-Présidente du Conseil régional

Les membres de l'Administration :

- Monsieur Xavier DAUDIN-CLAVAUD, Directeur Général des Services
- Monsieur Jean-Pierre SABIO, DGA stratégie, prospective et ressources
- Madame Barbara VILLANUEVA, Directrice du patrimoine immobilier
- Monsieur Vincent LECOMTE, Directeur des ressources humaines
- Monsieur Thomas DE MOUCHERON, Directeur des lycées
- Monsieur Patrick LANGRAND, Directeur de la transformation numérique

Suppléants : Les Conseillers Régionaux :

- Madame Christine GUERRIAU, Conseillère régionale
- Madame Nathalie POIRIER, Conseillère régionale
- Madame Isabelle MERAND, Conseillère régionale
- Madame Florence BEUVELET, Conseillère régionale

Les membres de l'Administration :

- Madame Maryse CHIRON, Directrice adjointe des ressources humaines
- Monsieur Sébastien VALLET, DGA formation et emploi
- Madame Céline IOOS, Chef du service Administration, gestion du patrimoine et coordination
- Monsieur Renaud MOUTARDE, Directeur Emploi, formation professionnelle et apprentissage
- Madame Christine TOULAN, Chef du service fonctionnement des lycées publics à la Direction des lycées
- Madame Nathalie LE BOULCH-VILLERS, Directrice des territoires et de la ruralité

ARTICLE 3 : Sont désignés comme représentants du personnel au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, en qualité de :

Titulaires : Syndicat UNSA (3) :

- Monsieur Jean-Noël LEPINE
- Madame Marie-Françoise NORMAND
- Madame Corinne LEGRAND

Syndicat FO (3) :

- Monsieur Tony AUBERT
- Madame Béatrice MOUDEN
- Madame Michèle AUFFRAY

Syndicat CFTD (2) :

- Madame Annie DUCLOS
- Monsieur Jimmy KITTAVINY

Syndicat CGT-FSU (2) :

- Monsieur Miloud CHIBANI
- Monsieur Frédéric BRIZOT

Suppléants : Syndicat UNSA (3) :

- Madame Catherine VANHOVE-LE BARS
- Madame Christine BIRET
- Monsieur Thierry DAVID

Syndicat FO (3) :

- Monsieur Vincent GAUVRIT
- Monsieur Nathalie BESSIN
- Monsieur Denis THENOT

Syndicat CFTD (2) :

- Madame Gwénaëlle ALLIOT
- Monsieur Salah ZIMOUCHE

Syndicat CGT (2) :

- Madame Aïcha LELIEVRE
- **Monsieur Cyrille LEGRAND**

ARTICLE 4 : Tout représentant titulaire, qui se trouve empêché de prendre part à une séance du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail peut se faire remplacer par n'importe lequel des représentants suppléants. Le Président du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail peut se faire remplacer par n'importe lequel des conseillers régionaux.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté est notifié aux intéressés. Il prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Région des Pays de la Loire.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de son exécution.

Fait à Nantes, le 4 juin 2020

Pour la Présidente du Conseil régional
Et par délégation
Le Directeur général adjoint Stratégie,
prospective et ressources



Jean-Pierre SABIO

Accusé de réception en préfecture 044-234400034-20200604-2020-02-767-1-AI Date de télétransmission : 04/06/2020 Date de réception préfecture : 04/06/2020
--